

Décret présidentiel du 15 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 1er mars 2010 portant nomination du secrétaire général du centre culturel islamique.

Par décret présidentiel du 15 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 1er mars 2010, M. Abdelkader Kadi est nommé secrétaire général du centre culturel islamique.
-----★-----

Décret présidentiel du 15 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 1er mars 2010 portant nomination du directeur des travaux publics à la wilaya de M'Sila.

Par décret présidentiel du 15 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 1er mars 2010, M. Abdelmadjid Chibane est nommé directeur des travaux publics à la wilaya de M'Sila.
-----★-----

Décret présidentiel du 15 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 1er mars 2010 portant nomination du directeur de la société de l'information au ministère de la poste et des technologies de l'information et de la communication.

Par décret présidentiel du 15 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 1er mars 2010, M. Hatem Hocini est nommé directeur de la société de l'information au ministère de la poste et des technologies de l'information et de la communication.

Décrets présidentiels du 15 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 1er mars 2010 portant nomination d'auditeurs deuxième classe à la Cour des comptes.

Par décret présidentiel du 15 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 1er mars 2010, sont nommés auditeurs "deuxième classe" à la Cour des comptes, MM. :

- Farouk Lassoued ;
 - Ahmed Saadi ;
 - Kamal Azoug ;
 - Bachir Madoui ;
 - Abderrazek Medani.
-

Par décret présidentiel du 15 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 1er mars 2010, sont nommés auditeurs "deuxième classe" à la Cour des comptes, MM. :

- Abdellah Rekia ;
 - Djillali Lounès ;
 - Mourad Cheurfi.
-

Par décret présidentiel du 15 Rabie El Aouel 1431 correspondant au 1er mars 2010, sont nommés auditeurs "deuxième classe" à la Cour des comptes, MM. :

- Saïd Attia ;
- Abdelhakim Mouhoum.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 18 Safar 1431 correspondant au 3 février 2010 portant modification des dispositions de l'arrêté du Aouel Dhou El Kaada 1428 correspondant au 11 novembre 2007 portant renouvellement de la composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce.

Par arrêté du 18 Safar 1431 correspondant au 3 février 2010, les dispositions de l'arrêté du Aouel Dhou El Kaada 1428 correspondant au 11 novembre 2007 portant renouvellement de la composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce, sont modifiées comme suit :

"Les commissions paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère du commerce sont composées conformément au tableau ci-après :

A) Commission paritaire compétente à l'égard des corps des inspecteurs et contrôleurs

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
M. Nibouche Ahcène en remplacement de M. Bouguerra Naser-Eddine (Le reste sans changement)	(Sans changement)	(Sans changement)	(Sans changement)

B) Commission paritaire compétente à l'égard des corps des administrateurs, ingénieurs, traducteurs-interprètes, analystes de l'économie et documentalistes-archivistes

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
M. Nibouche Ahcène en remplacement de M. Bouguerra Naser-Eddine (Le reste sans changement)	(Sans changement)	(Sans changement)	(Sans changement)

C) Commission paritaire compétente à l'égard des corps des assistants administratifs, techniciens, assistants documentalistes-archivistes, secrétaires de direction, adjoints administratifs, agents administratifs, comptables et secrétaires

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
M. Nibouche Ahcène en remplacement de M. Bouguerra Naser-Eddine (Le reste sans changement)	(Sans changement)	(Sans changement)	(Sans changement)

D) Commission paritaire compétente à l'égard des corps des agents de bureau, ouvriers professionnels, conducteurs d'automobiles et appariteurs

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
M. Nibouche Ahcène en remplacement de M. Bouguerra Naser-Eddine (Le reste sans changement)	(Sans changement)	(Sans changement)	(Sans changement)

Arrêté du 18 Safar 1431 correspondant au 3 février 2010 portant modification des dispositions de l'arrêté du 7 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 17 novembre 2007 portant renouvellement de la composition de la commission de recours compétente à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce.

— — — —

Par arrêté du 18 Safar 1431 correspondant au 3 février 2010, les dispositions de l'arrêté du 7 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 17 novembre 2007 portant renouvellement de la composition de la commission de recours compétente à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce, sont modifiées comme suit :

“La commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère du commerce est composée conformément au tableau ci-après :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
M. Nibouche Ahcène en remplacement de M. Bouguerra Naser-Eddine (Le reste sans changement)	(Sans changement)	(Sans changement)	(Sans changement)